



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

À une séance ordinaire tenue le 14 août 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 14 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement no 805-2017
- b. Dérogation mineure – 346, Route 273
- c. Dérogation mineure – 16-22, rue Roger
- d. Dérogation mineure – 39, avenue des Générations
- e. PIIA Route 273 – 46-50, rue Chaîné
- f. PIIA patrimoine – 90, rue Principale
- g. PIIA affichage – 372 et 384, rue Laurier et lot 3 383 509, chemin Bourret

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Départ d'un pompier au service de sécurité incendie

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation pour appel d'offres – raccordement du puits 07-2014
- b. Avis de motion – règlement no 808-2017 (circulation des véhicules hors route)
- c. Adoption du projet de règlement no 808-2017 (circulation des véhicules hors route)

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Prolongation d'un an du contrat pour la lecture des compteurs d'eau
- b. Avis de motion – règlement no 806-2017 (RHSPPPP)
- c. Adoption du projet de règlement no 806-2017 (RHSPPPP)



- d. Avis de motion – règlement no 807-2017 (modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC)
- e. Adoption du projet de règlement no 807-2017 (modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC)
- f. Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Dépôt et état des résultats définitifs du scrutin, art. 578 L.E.R.M. – Référendum du 16 juillet 2017

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17284-08-2017
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17285-08-2017
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juillet

Bernard Ouellet	2 702.78 \$
Léopold Rousseau	982.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	982.84 \$
Jonathan Moreau	982.84 \$
André Sévigny	982.84 \$
Julie Rousseau	982.84 \$
Alexandre D'Amour	982.84 \$
Martine Couture	7 360.88 \$
Cathy Bergeron	5 902.26 \$
Martin Miller	3 797.91 \$
Renault Lepage	4 438.80 \$
Dany Lamontagne	5 313.57 \$
Pascale Lemay	3 935.56 \$
Membres du conseil et cadres :	39 348.80 \$
Employés voirie et bureau :	58 779.44 \$
Service de sécurité incendie :	12 335.84 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 230.06 \$
Personnel de la SAAQ :	8 101.96 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	3 264.21 \$
Terrain de jeux et soccer :	39 438.08 \$
Personnel pour référendum :	698.75 \$
Total des salaires bruts payés pour juillet 2017 :	167 197.14 \$



Comptes payés - Juillet

Télu	Centre multifonctionnel	346.51 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 188.20 \$
Robert D'Auteuil	Inscription au tournoi de soccer	110.00 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Inscrip. tournoi de golf des gens d'affaires	280.00 \$
Pitneyworks	Timbres	4 000.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones	856.25 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 324.51 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	21 664.73 \$
Construction J.P. Pouliot 09 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 894.76 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	5 702.85 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	17.86 \$
Hydro-Québec	Électricité	13 977.59 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	82.69 \$
Jacques Rémyane	Arbitre soccer mai-juin	62.00 \$
Joey Côté	Arbitre soccer mai-juin	50.00 \$
Zachary D'Auteuil	Arbitre soccer mai-juin	118.00 \$
Frédéric Marion	Arbitre soccer mai-juin	31.00 \$
Alexanne D'Auteuil	Arbitre soccer mai-juin	45.00 \$
Jérémy Demers	Arbitre soccer mai-juin	70.00 \$
Charles-Antoine Gagné	Arbitre soccer mai-juin	32.00 \$
Élie Gaudreault	Arbitre soccer mai-juin	70.00 \$
Postes Canada	Apollinairois pour les commerces	34.66 \$
Constructions de la Chaudière inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
CARRA	Remise de juillet 2017	1 364.83 \$
Les Habitations Bô-Model	Remb. dépôt certificats de localisation	1 400.00 \$
Constructions Carrier et Rancourt	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	284.04 \$
Bell Mobilité	Modem pour station de pompage	111.89 \$
Postes Canada	Fête au Village et travaux Église/Principale	616.61 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 585.72 \$
Télu	Cellulaires	905.86 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 084.10 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	16 680.58 \$
Télu	Téléphone Centre et internet biblio.	389.40 \$
Groupe Négotel	Raccordement biblio. et téléphones	958.69 \$
Catherine Martineau, Johny Dubois	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois	118.73 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Régie Intermunicipale	2 ^e versement quote-part	115 513.44 \$
Interfas	Assurance collective	7 894.59 \$
Syndicat des Métallos	Remise de juillet 2017	866.71 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Total des comptes payés pour le mois de juillet 2017 :		231 413.26 \$

Comptes à Payer - Juillet

ADMQ	Colloque annuel ADMQ	100.00 \$
Agences Sylvie Racine	Lampadaire scolaire	248.06 \$
Alimentation Beauchesne	Sac de glace pour échantillon étangs	10.76 \$
Allen Entrepreneur général inc.	Décompte # 3	24 005.75 \$
Animajeux.ca	Location de jeux	448.40 \$
Approuv Design	Création du nouveau logo	1 200.00 \$
Aqua Zach inc.	Blanc pour calibrer	259.10 \$
Ass. des chefs en sécurité incendie	Formation pour mesure d'urgence	344.93 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Entretien réparation 10 roues	276.97 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Réparation Kubota	101.18 \$
Audio Ciné Films inc.	Cinéma en plein air	395.51 \$
Autobus Auger inc.	Transport activités terrain de jeux	5 104.90 \$
Banlieue Ford inc.	Rép. Ford et vérification transmission	4 351.33 \$
Béton Laurier inc.	Travaux, base pour foyer et panier	3 442.40 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Henriette Blais	Surveillance examens	36.00 \$
Karen Blouin	Remboursement soccer	131.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Masques, sacs et bottes de caoutchouc	1 117.58 \$
Brassard Buro inc.	Boîtes de papier et fourniture de bureau	954.48 \$
Bureau en Gros	Achat de 3 stylos	44.94 \$
Buroplus St-Agapit	Boîtes de papier	834.28 \$
Domaine de la Chute	Piscine - Terrain de jeux	2 236.50 \$
Carquest Laurier-Station Qc	Pièces et accessoires	310.35 \$
Casse-Croûte Lizon enr.	Repas - référendum	47.16 \$
Certified Laboratories	Produits chimiques	1 632.59 \$
Jolène Charbonneau	Heure du conte	75.00 \$
Cinéma le Clap	Sortie Terrain de jeux	1 378.58 \$
Clinique Vétérinaire Lauvien	Incinération chat	17.25 \$
Florence Cloutier	Heure du conte et achat de livres	875.00 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage Salle com. et Centre multi.	2 131.65 \$
Construction B.M.L.	Route l'Ormière et MG-56B	18 918.43 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de rue	1 729.91 \$
Construction Lemay inc.	Travaux de débroussailleuse	2 946.24 \$
Coop Seigneurie	Pièce	37.92 \$
Coop Unicoop	Pièces pour débroussailleuse	2 672.58 \$
Camille Côté	Activité Ôhangar	67.50 \$
Côté Fleury inc.	Clé	18.00 \$
Christian Côté	Remboursement kilométrage	51.30 \$
Joey Côté	Salaire arbitre soccer	20.00 \$
Martine Couture	Remboursement achats	126.30 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	506.17 \$
Zachary D'Auteuil	Salaire arbitre soccer	132.00 \$
Alexanne D'Auteuil	Salaire arbitre soccer	78.00 \$
Jérémy Demers	Salaire arbitre soccer	34.00 \$
Deschênes & fils ltée	Rép. bâtiment de l'Entraide	10.70 \$
Rémi Desrochers	Salaire arbitre soccer	30.00 \$
Dévelo Tech	Balises	3 157.46 \$
Distnet inc.	Traitement des eaux usées	2 215.08 \$
Document Express	Achat de bulletin de vote	216.29 \$
Dubé Gagnon inc.	Achat d'eau	80.00 \$
Kate Dubois	Activité Ôhangar	56.25 \$
Michel Dubois	Remboursement achat de vêtement	41.38 \$
École Nationale des pompiers	Inscription et examens	1 310.98 \$
EIRS Alarme	3 mois de service (garage et réservoir)	110.39 \$
Elecal	Éclairage terrain	5 143.50 \$
Élite Technologies	Vérification de 4 débitmètres	2 399.76 \$
Entreprises Gonet B.G.	Marquage de la chaussée	6 983.98 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte des espaces verts	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Travaux de pavage	64 051.16 \$
Entreprises horticoles CCS	Essouchement	1 077.90 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau et essai de puits	2 774.26 \$
Envir'eau-puits inc.	Test de pompage	5 928.63 \$
Équipement Médical RCL inc.	Électrode, mallette de transport, etc.	416.21 \$
Équip. d'incendie Rive-Sud inc.	Pour geler entrée	70.42 \$
Eugène Allard	Savon mousse, distributeur, etc.	811.84 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	710.90 \$
Excavation St-Antoine	Livraison de terre	459.90 \$
Excavation MGM 2015 inc.	Rechargement route l'Ormière	948.54 \$
Fondation du CÉGEP de Thetford	Financement 2017	1 699.50 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	176.00 \$
Forméduc	Formation secourisme	560.07 \$
Chantale Gagnon	Ouverture et fermeture toilettes loisirs	1 140.00 \$
Garage G. Rousseau & fils	Entretien Colorado	218.75 \$
Esther Garneau	Remb. frais et terrain de jeux	62.42 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	270.34 \$
Élie Gaudreault	Salaire arbitre soccer	50.00 \$
Mariane Giguère	Remb. achats terrain de jeux et Ôhangar	510.56 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Groupe Archambault inc.	Achat de livres	256.65 \$
Groupe Ferti	Pro-Ferti (Terrain de balle et jeux d'eau)	630.46 \$
Hôpital vétérinaire du cœur de Lotb.	Castration félin	50.25 \$
Icetek climatisation inc.	Système d'échange d'air	2 177.63 \$
Iclinc inc.	Renouvellement du nom de domaine	57.49 \$
Jacques Rémyane	Salaires arbitre soccer	76.00 \$
Les Jardins Descanso	Pose de la haie de cèdres	1 112.96 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	342.68 \$
Joli-Cœur Lacasse	Services juridiques et généraux	3 981.42 \$
Kalitec signalisation	Adapteur planteur et panneaux	12 868.58 \$
L. Delisle inc.	Sable, pierre et divers travaux	5 427.73 \$
Camille Lamontagne	Activité Ôhangar	67.50 \$
Dany Lamontagne	Remboursement divers achats	629.39 \$
Laser Quantum	Spectacle laser	5 073.16 \$
Lawson Products inc.	Aérosol, bras à peinture	399.01 \$
Yan Lemieux	Dessin pour chandail	200.00 \$
Renault Lepage	Remb. frais de déplacement	25.65 \$
Vincent Lepage	Salaires arbitre soccer	40.40 \$
Linde Canada	Masques, supports, gants, combinaison...	693.71 \$
Location LPL inc.	Location d'un marteau de démolition	36.79 \$
Lumco	Nettoyant à la voirie	1 423.06 \$
Maheu & Maheu	Service de gestion parasitaire	147.23 \$
Marché Veilleux	Achats terrain de jeux et Conseil des maires	542.74 \$
Frédéric Marion	Salaire arbitre soccer	103.00 \$
Christian Martineau	Salaire arbitre soccer	101.00 \$
Maxi Métal inc.	Valves camion 222	1 131.47 \$
Mécanique Érick Noël	Réparation crevaison	28.74 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois et annonce dans Peuple	818.31 \$
Martin Miller	Remb. frais de déplacement	100.62 \$
Raphaël Moreau	Salaire arbitre soccer	20.00 \$
MRC de Lotbinière	Composteurs, formation, quote-part...	85 116.92 \$
Municipalité Laurier-Station	Ajustement et quote-part août	6 284.78 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	1 625.33 \$
Municipalité de St-Gilles	Correction facture formation	2 132.00 \$
Nordik Sports	Tête de coupe-herbe	240.48 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	2 295.40 \$
Nortrax Québec inc.	Entretien réparation pépinière	1 532.62 \$
Novicom 2000 inc.	Location radio, carte réseau, moniteur...	4 234.52 \$
Panavidéo inc.	Nettoyer le DVR	560.51 \$
Charles Parrot	Salaires arbitre soccer	39.20 \$
Paysagiste 2000 inc.	Divers travaux, niveleuse...	3 919.50 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Peindre lignes soccer	1 011.78 \$
Permafib	Bandes	2 443.22 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Pièces et accessoires	330.25 \$
Placide Martineau inc.	Épingle, coupe branche, treillis	383.84 \$
Pluritec ltée	Honoraires	8 554.14 \$
POGZ	Formation et hébergement du site	893.94 \$
Premier Tech Aqua	Contrat d'entretien	273.07 \$
PG Solutions	Impartition et formation	941.65 \$
Protection incendie Viking inc.	Inspections de l'alarme et du système	1 310.71 \$
Protection incendie PC	Air pack, inspections et boîtier pour plan	746.65 \$
Quillorama Duplessis inc.	Sortie Terrain de jeux	1 157.11 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	714.49 \$
Rabais Campus	Abonnement bibliothèque	45.98 \$
Radiateurs Lamontagne	Souder le radiateur	34.49 \$
Ranch Massif du sud	Sortie Terrain de jeux	1 414.77 \$
Réal Huot inc.	Pièces et accessoires	4 316.48 \$
Régie intermunicipale	Salaire	23.18 \$



Régulvar	Installation à distance	264.44 \$
Rembourrage d'auto Daigle inc.	Sablage d'une remorque	199.19 \$
Résotel	Configurer la ligne de la bibliothèque	240.58 \$
Le Rigolfeur	Sortie Terrain de jeux	825.00 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	1 001.14 \$
Vanessa Rousseau	Remb. achats et animation Ôhangar	667.69 \$
Les scènes Platto inc.	Panneau de scène	3 994.23 \$
Sebci inc.	Achat de chlorure	7 608.74 \$
Sélection du Reader's Digest	Abonnement revue	38.50 \$
Serrurier rive-sud Lévis inc.	Clés et lubrifiant	81.01 \$
Signoplus	Achat de signalisation et chiffres	3 298.47 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraires professionnels	2 776.65 \$
Société en commandite Gestion Méga Parc	Sortie Terrain de jeux	1 800.75 \$
Soudure plastique Québec inc.	Réparation du module	597.87 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance	289.60 \$
Stelem	Clé pour réseau	160.97 \$
Techsport inc.	Abri solaire	8 504.01 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	Banc de la Série	2 983.60 \$
Toshiba	Photocopieur	2 365.11 \$
Claudia Tourigny	Remboursement cours	120.00 \$
Transport St-Agapit inc.	Transport d'eau	11 003.12 \$
Transport François Dorval	Transports	508.62 \$
Marc-Aurèle Trépanier	Salaire arbitre soccer	54.00 \$
Gérald Trottier	Remboursement bottes de travail	298.88 \$
U.R.L.S. Chaudière-Appalaches	Formation loisirs	2 031.96 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	4 912.39 \$
La Vallée secrète	Sortie Terrain de jeux	2 986.02 \$
Michael Vancappel	Remboursement soccer	90.00 \$
Veolia Water Technologies Canada	Traitement (produits)	553.14 \$
Wolseley Canada inc.	Pièces compteurs d'eau	389.75 \$
WSP Canada inc.	Plans et devis	919.23 \$
Würth Canada limitée	Gants et lingette	420.89 \$
Xérox Canada	Photocopieur - urbanisme	1 387.90 \$
Wajax (Génératrice Drummond)	Entretien préventif	713.36 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juillet 2017 :		420 998.62 \$

17286-08-2017
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 805-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de modifications réglementaires relatives à des projets d'ensemble résidentiels, dans la zone 135R, sur la rue des Turquoises et dans la zone 141C, sur la Route 273;

ATTENDU QUE des plans projets d'implantation des ensembles résidentiels ont été déposés à la Municipalité par les promoteurs;

ATTENDU QUE les propriétés visées par les demandes sont réservées principalement à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2017 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le n° 805-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17287-08-2017
point no 7b

DÉROGATION MINEURE – 346, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure no 2017-048 pour la propriété située au 346, Route 273;

ATTENDU QUE la demande est pour l'aménagement de l'aire de stationnement à l'utilisation des deux commerces du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les deux commerces existants nécessitent un minimum de 8 cases de stationnement alors que le projet déposé en compte 11;

ATTENDU QUE lors de la construction du bâtiment en 1993, le règlement 320, en vigueur à ce moment, n'avait pas d'exigences quant au stationnement;

ATTENDU QUE seulement 6 cases de stationnement peuvent être aménagées en conformité avec les normes du règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE le plan proposé localise l'aire de stationnement à 0 mètre de la ligne avant alors que la norme en vigueur est de 1 mètre et à 1.2 mètre du bâtiment principal alors que la norme en vigueur est de 1.5 mètre;

ATTENDU QUE la largeur de l'allée de circulation sera de 3.9 mètres alors que la norme en vigueur est de 6 mètres et la largeur de l'accès véhiculaire au terrain est augmentée à 27.48 mètres alors que la norme en vigueur est d'un maximum de 15 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 juillet 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'enlever les 3 cases en front de la marquise afin d'élargir l'allée de circulation et recommande l'acceptation quant au reste de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la présente demande de dérogation mineure soit autorisée conditionnellement à ce que les cases situées en front de la marquise soient retirées puisqu'elles sont trop près de l'emprise du MTQ.

Adopté à l'unanimité

17288-08-2017
point no 7c

DÉROGATION MINEURE – 16-22, RUE ROGER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2017-047 pour la propriété située au 16-22, rue Roger;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à réduire la marge de recul avant secondaire et la marge de recul arrière du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la marge de recul avant secondaire sera de 5.58 mètres alors que la norme de règlement de zonage en vigueur est de 6 mètres minimum et la marge de recul arrière sera de 5.34 mètres alors que la norme est de 8 mètres minimum;



ATTENDU QUE le bâtiment principal a été construit en 1986;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 juillet 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-047 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17289-08-2017
point no 7d

DÉROGATION MINEURE – 39, AVENUE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2017-046 pour la propriété située au 39, avenue des Générations;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à réduire la distance entre un spa et la limite de propriété à 90 cm alors que la norme du règlement de zonage en vigueur est de 3 mètres;

ATTENDU QUE la demande consiste également à réduire la distance entre la thermopompe et la limite de propriété arrière à 2 mètres alors que la norme du règlement de zonage en vigueur est de 3 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 juillet 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'abolir les normes du règlement de zonage concernant les spas d'une capacité 2000 litres et moins et d'autoriser la demande de dérogation mineure concernant la localisation de la thermopompe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2017-046 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

17290-08-2017
point no 7e

PIIA ROUTE 273 – 46-50, RUE CHAÎNÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-438 pour la propriété située au 46-50, rue Chaîné, lot 3 384 794 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur des murs latéraux du bâtiment principal en tôle blanche telle que celle existante sur le mur avant du bâtiment;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-438.

Adopté à l'unanimité



17291-08-2017
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 90, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-497 pour la propriété située au 90, rue Principale, lot 3 383 361 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire le recouvrement de la toiture du bâtiment principal en bardeaux d'asphalte modèle « Everest », gris antique;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-497.

Adopté à l'unanimité

17292-08-2017
point no 7g

PIIA AFFICHAGE – 372 ET 384, RUE LAURIER ET LOT 3 383 509, CHEMIN BOURRET

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2017-527 pour le 384, rue Laurier, numéro 2017-528 pour le 372, rue Laurier et numéro 2017-529 pour le lot 3 383 509 du cadastre du Québec situé sur le chemin Bourret;

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier l'affichage des enseignes existantes du commerce afin d'afficher le nouveau logo et ajouter une enseigne murale sur la façade arrière du bâtiment principal au 372, rue Laurier;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2017-527, 2017-528 et 2017-529.

Adopté à l'unanimité

17293-08-2017
point no 9a

DÉPART D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE monsieur Patrick Brais a dernièrement démissionné de son poste de pompier au service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De retirer de l'effectif du service de sécurité incendie, le pompier Patrick Brais.

Les membres du conseil tiennent à le remercier pour ses 6 mois de service pour la sécurité des citoyens de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité



17294-08-2017
point no 10a

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – RACCORDEMENT DU PUIT 07-2014

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au raccordement du puits 07-2014 (conduites et bâtiment);

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres en utilisant le site officiel des appels d'offres, soit le SEAO.

Adopté à l'unanimité

17295-08-2017
point no 10b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 808-2017 (CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE)

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 808-2017 portant le titre : Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

17296-08-2017
point no 10c

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 808-2017 (CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE)

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de motoneige sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un projet de règlement portant le numéro n° 808-2017 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

17297-08-2017
point no 12a

PROLONGATION D'UN AN DU CONTRAT POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE le contrat pour la lecture des compteurs d'eau se termine cette année;



ATTENDU QU'une seule soumission avait été reçue lors de l'appel d'offres de 2015;

ATTENDU QUE les 2 parties sont d'accord pour prolonger d'un an le contrat de la lecture des compteurs d'eau, au même coût que l'année 2017, soit : 3 \$ par compteur plus 70 \$ pour les frais d'essence;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger d'un an le contrat de monsieur Jacques Côté, tel que mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

17298-08-2017
point no 12b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 806-2017 (RHSPPPP)

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 806-2017 portant le titre : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

17299-08-2017
point no 12c

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 806-2017 (RHSPPPP)

ATTENDU QU'en juin 2007, la MRC de Lotbinière s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique lors de la signature de l'entente relative à la fourniture de police par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'un comité de travail temporaire a été créé pour l'élaboration d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP);

ATTENDU QUE chacune des Municipalités de la MRC de Lotbinière doit adopter ce projet de règlement harmonisé;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Apollinaire ont pris connaissance du projet de règlement proposé par le comité de travail, par les résolutions nos 17133-02-2017 et 17252-06-2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP).

Adopté à l'unanimité.

17300-08-2017
point no 12d

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 807-2017 (MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC)

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 807-2017 portant le titre : Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté de Lotbinière.

17301-08-2017
point no 12e

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 807-2017 (MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 août 2017, par Jonathan Moreau, conseiller n° 3;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet de règlement numéro 807-2017 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La municipalité de Saint-Apollinaire autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 3

Le maire est autorisé à signer ladite entente.

ARTICLE 4

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 14^e JOUR D'AOÛT 2017.

17302-08-2017
point no 12f

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA
CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge doit être renouvelée afin de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne et de s'engager à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2017-2018 : 0,16 \$ per capita
- 2018-2019 : 0,16 \$ per capita
- 2019-2020 : 0,16 \$ per capita

Le versement de la contribution annuelle se fera dans les 30 jours suivants la signature de l'entente et, par la suite, à la date d'anniversaire de la signature pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité

17303-08-2017
point no 13a

**DÉPÔT ET ÉTAT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN, ART. 578 L.E.R.M.
– RÉFÉRENDUM DU 16 JUILLET 2017**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé, conformément à l'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'état des résultats définitifs du scrutin concernant le référendum sur le règlement n° 803-2017 intitulé, « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage cimetière (6242) dans la zone 104I », qui s'est tenu le 16 juillet 2017, comme suit :



État et dépôt des résultats définitifs du scrutin

- A) À la question référendaire suivante, les votes affirmatifs et négatifs se répartissent comme suit :

QUESTION RÉFÉRENDAIRE	Nombre de votes positifs	Nombre de votes négatifs
Approuvez-vous le règlement n° 803-2017 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 et ses amendements afin d'autoriser l'usage cimetière (6242) dans la zone 1041 »?	16	19

- B) le nombre de personnes habiles à voter inscrites est de : 49
C) le nombre de personnes habiles à voter ayant exercé leur droit de vote est de : 36
D) le nombre de bulletins de vote valides est de : 35
E) le nombre de bulletins de vote rejetés est de : 1

La majorité va à la faveur de la réponse négative.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer le dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière des résultats définitifs du scrutin tenu le 16 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

17304-08-2017
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 14 août 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17305-08-2017
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 14 août 2017, à 20 h 34.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 11 SEPTEMBRE 2017